

12 janvier 2023

La Mutuelle Epargne Retraite maintient un taux de rendement élevé pour la Retraite Mutualiste du Combattant : 2,58 %⁽¹⁾ pour 2022

La Mutuelle Epargne Retraite confirme sa politique de taux de rendement élevé et augmente le taux versé au titre de la RMC⁽²⁾ à 2,58%⁽¹⁾ net de frais de gestion⁽³⁾.

« Nous sommes fiers de rester fidèles à nos engagements en valorisant l'épargne retraite de nos adhérents. »

Une nouvelle rassurante pour les adhérents de la Retraite Mutualiste du Combattant, contrat historique de la Mutuelle Epargne Retraite, qui célèbre d'autant plus son centième anniversaire cette année.

(1) Pour les rentes constituées avec un taux technique inférieur à 2,58 %. Il s'agit d'une revalorisation sous la forme d'une participation aux excédents.

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

(2) Retraite Mutualiste du Combattant : l'intégralité des versements effectués sont déductibles du revenu imposable dans la limite du plafond de rente majorée en vigueur.

(3) La Mutuelle Epargne Retraite ne prélève pas de frais sur encours.

CONTACT :

Mutuelle Epargne Retraite – 17 rue de la Victoire – 69003 Lyon
communication@mutuelleepargneretraite.fr